



GAP, le

Le Maire
Conseiller Général
Président de l'Office Public
d'Aménagement et de Construction
des Hautes-Alpes

GB/BB

Objet : Desserte ferroviaire des Hautes-Alpes
et train de nuit Paris-Briançon

Monsieur le Président,

La question récurrente de l'enclavement des Hautes-Alpes et de la dégradation de ses infrastructures de transport, notamment ferroviaires, a été à nouveau abordée lors du Conseil Municipal du 4 Février 2015.

A cette occasion, Majorité et Opposition ont souhaité unanimement que soit portée à votre connaissance dans le cadre de votre mission, la position de la Ville de Gap.

La desserte assurée quotidiennement par le train de nuit Paris-Briançon est absolument indispensable à l'équilibre économique de notre territoire de montagne pour lequel l'activité touristique tient une place primordiale.

En effet, les Hautes-Alpes offrent une capacité d'accueil de 360 000 lits, une trentaine de stations de sports d'hiver, le tout générant annuellement 21 millions de nuitées.

D'année en année, pour différentes raisons relevant soit de la vétusté des voies, soit de la vétusté et de l'inadaptation des trains, soit de la perte de qualité des services assurés, soit même parfois de la déficience de l'information délivrée par la SNCF, nous constatons non seulement aucune amélioration mais au contraire une lente mais régulière dégradation de la situation. Celle-ci ne peut avoir à terme que des conséquences négatives sur les indicateurs de performance, d'efficience et de rentabilité que retiendra la SNCF pour décider de l'avenir de la ligne.

.../...

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal a souhaité attirer solennellement l'attention de la Commission "Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire" sur les conséquences qu'aurait l'abandon du train de nuit Paris-Briançon. Ce train de nuit est, en effet, le seul mode de transport collectif et durable qui permet aujourd'hui d'acheminer, le temps d'une nuit, les voyageurs en provenance de l'Ile de France et de l'Europe du Nord, vers Gap, Briançon et les stations des Hautes-Alpes et de l'Ubaye.

Cette liaison est régulièrement renforcée durant les week-ends touristiques par une vingtaine de trains de nuit supplémentaires.

Il permet également, et dans les mêmes conditions, aux haut-alpins de se rendre dans la capitale.

Si ce train venait à être supprimé, les voyageurs seraient obligés, pour retrouver un niveau de confort équivalent, de parcourir en automobile entre 100 et 200 kilomètres pour rejoindre les gares TGV de Grenoble, Valence, Oulx en Italie ou Aix-en-Provence. A l'exception de cette dernière, qui est la plus éloignée, il faut emprunter des routes de montagne, franchir des cols d'altitude difficilement praticables en période d'intempéries hivernales.

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap demande à la Commission "Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire" :

- de pérenniser le train de nuit Paris-Briançon,
- de prescrire la mise en oeuvre impérative des travaux de modernisation de la ligne des Alpes et de l'Etoile de Veynes.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.



Roger DIDIER

Monsieur Philippe DURON
Président de la Commission
"Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire"
Ministère de l'Ecologie, du Développement
Durable et de l'Energie
244, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS